

資 料

資料 1 . 要請書

資料 2 . Scope of Work

資料 3 . Minutes of Meeting

資料 4 . 調査対象地域の概要

資料 5 . 空中写真・地形図及び GIS 整備状況

資料 6 . 各種データの入手可能性

資料 7 . 収集資料リスト

資料 8 . 質問表

資料 9 . カウンターパート機関の概要

資料 1. 要請書

ABD/12/09/97

REPUBLIQUE DU SENEGAL
UN PEUPLE - UN BUT - UNE FOI

MINISTRE DE L'ECONOMIE
DES FINANCES ET DU PLAN

DIRECTION DE LA COOPERATION
ECONOMIQUE ET FINANCIERE

006575
N°

Dakar, le 01 OCT. 1997

Le Ministre

O B J E T : Transmission de requêtes de financement
dans le cadre de « l'Etude pour le Développement ».

REFERENCE : V/L N°559/M - SF/HW/97

Monsieur l'Ambassadeur,

Suite à votre lettre en référence relative à la coopération technique entre le Sénégal et le Japon, je vous fais parvenir, ci-joint, les dossiers concernant les projets ci-après :

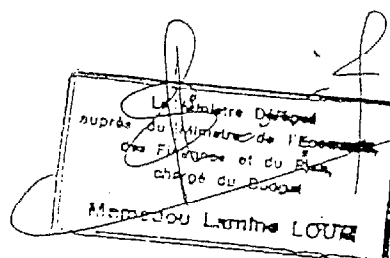
- Valorisation des ressources en eau des petits bassins versants de la région du sud-ouest du Sénégal ;
- Réalimentation des nappes phréatiques du delta du fleuve Sénégal pour l'approvisionnement en eau potable des populations ;
- Electrification par voie solaire des infrastructures communautaires des communautés rurales du Sénégal ;
- Electrification par voie solaire des bâtiments administratifs des chefs-lieux d'arrondissement et de communautés rurales du Sénégal ;
- Projet Solaire SENEGAL "2000" ;
- Plan du système de gestion de l'information sur les infrastructures socio-économique de la zone urbaine de Dakar.

Je vous saurais gré des dispositions utiles qu'il vous plaira de faire prendre pour l'examen bienveillant de ces requêtes par les autorités japonaises.

Veuillez agréer, Monsieur l'Ambassadeur, l'assurance de ma haute considération.

Monsieur l'Ambassadeur
du Japon au Sénégal

DAKAR



Modèle Standard des Termes de Référence

Formulaire de requête pour la
Coopération Technique (Etude de
Développement) du Gouvernement
du Japon

1. Résumé du Projet

(1) Titre du Projet - *Plan du système de Gestion de l'information sur les
infrastructures socio-économiques de la zone urbaine de DAKAR*

(2) Site (Attachez une carte des sites S.V.P.)

(3) Agence d'exécution *Direction des Travaux Géographiques et Cartographie*

- Nom de l'Agence

- Nombre du personnel de l'Agence (par catégories)

*34 dont : 9 ingénieurs, 13 Techniciens supérieurs, 12 agents techniques
et administratifs*

- Budget alloué à l'Agence

Budget de l'Etat

- Organigramme (voir annexe)

- Objectifs à court terme du Projet

Le projet vise à mettre en place un système de gestion de l'information sur les infrastructures socio-économiques de la zone urbaine de Dakar. Il doit répondre aux multiples sollicitations des différents utilisateurs de cartes et de données géoréférences.

- Objectifs à long terme du Projet

A long terme, le Projet permettra à la D.T.G.C. de mettre à la disposition des décideurs, des techniciens et du public en général, toutes les informations sur les infrastructures socio-économiques disponibles sur le Sénégal par le biais d'une base de données performante régulièrement mise à jour et facilement accessible.

- Bénéficiaires du Projet

En plus de la D.T.G.C. les bénéficiaires du Projet sont : les urbanistes, les aménagistes, les planificateurs, les statisticiens, les chercheurs ainsi que les services de l'environnement, des transports, des TP, les gestionnaires de réseaux (assainissement eau, électricité, téléphone) les municipalités, les O.N.G., les départements ministériels.

- Priorité du Projet dans le Plan de Développement National
ou dans le Programme d'Investissement Public

(5) Période désirée ou prévue pour le commencement du Projet

année fiscale 1997/1998

(6) Source de financement et/ou d'assistance prévue (y compris celles d'origine extérieure)

Coopération Japonaise (JICA)

(7) Autre Projet similaire, s'il y en a

2. Termes de Référence de l'Etude proposée

(1) Nécessité/Justification de l'Etude

Nécessité pour la zone urbaine de DAKAR de disposer d'un outil informatique performant de collecte, de gestion, de traitement, d'analyse de diffusion et de mise à jour facile de l'information sur les infrastructures

(2) Nécessité/Justification de la Coopération Technique Socio-économique Japonaise

Sur le plan technique, le Japon a une expérience confirmée dans le domaine des systèmes de gestion de l'information géoréférencée et d'élaboration d'outils d'aide à la prise de décision

(3) Objectifs de l'Etude

- la coordination des actions de tous les intervenants dans le processus de développement ainsi que celles des utilisateurs de la carte, la simplification du système de l'information, la facilité de l'accès à l'information, la non dispersion des informations comme c'est le cas actuellement.

Ces informations seront régulièrement consultées par différents utilisateurs dans le cadre de l'exécution des différents projets de développement leur connaissance permet une approche scientifique de la planification économique basée sur la connaissance de l'environnement

(4) Territoire qui sera couvert par le Projet

La zone d'étude couvre les espaces urbains des départements de Dakar, Pikine et Rufisque sur une superficie de 186 km²

(5) Portée de l'Etude

(6) Programme de l'Etude

La période d'étude s'étalera sur 36 mois avec les phases suivantes :

- 1- Collecte d'informations et analyse des conditions actuelles
- 2- Acquisition et mise en place du système de travail
- 3- Enregistrement, traitement et analyse des données
- 4- Production de cartes thématiques

(7) Principaux résultats escomptés de l'Etude

- Une meilleure aptitude dans la gestion des infrastructures urbaines par la mise en place d'une manière organisée de données et d'informations les concernant.
- Un développement d'un système de gestion centralisé et standardisé des infrastructures socio-économiques.
- Une mise à disposition du public d'informations pertinentes
- Une accessibilité facile à l'information
- Une mise en place d'un outil de planification régionale et locale
- Une aide à la mise en place d'une politique performante de collecte des impôts

(8) Autres agences donatrices auxquelles la requête de l'Etude a été présentée, s'il y en a

(9) Autres informations afférentes, s'il y en a

3. Facilités et Informations pour l'Equipe chargée de l'Etude,
etc.

- (1) Affectation du personnel homologue de l'Agence
d'exécution pour l'Etude (nombre, formation scolaire,
etc.)

Pour chaque phase du projet, un agent de la DTGC sera désigné auprès d'un membre de l'équipe japonaise chargée de l'étude dans le domaine concerné

- (2) Informations disponibles, documents, cartes, etc relatifs
à l'Etude (Attachez la liste S.V.P.)

Tous les documents et informations disponibles et nécessaires seront mis à la disposition de l'équipe chargée de l'étude par la D.TG.C. (voir requête P.7 ch.10 et annexes)

- (3) Informations sur la situation de sécurité dans le
Territoire couvert par l'Etude.

La sécurité des membres de l'équipe chargée de l'étude sera assurée dans de bonnes conditions par le Gouvernement du Sénégal.

4. Problèmes globaux concernés (Environnement, Rôle des Femmes dans le Développement, Pauvreté, etc.)

- (1) Composantes de l'environnement dans le Projet (tels que le contrôle de la pollution, l'approvisionnement en eau, les égouts, la gestion de l'environnement, la sylviculture, la biodiversité), s'il y en a

Le projet faisant l'objet de cette requête est une étude sur la gestion de l'information sur les infrastructures urbaines. Dans le processus d'organisation des données et des informations, les composantes environnementales seront prises en considération.

- (2) Impacts anticipés sur l'environnement (à la fois naturel et social) par le Projet, s'il y en a

Aucun impact négatif sur l'environnement ne découlera de la réalisation du projet compte tenu de sa structure.

- (3) Les femmes seront-elles les principales bénéficiaires ?

- (4) Composantes du Projet qui nécessitent des considérations spéciales pour les femmes (tels que les différences entre les hommes et les femmes, le rôle spécifique des femmes, la participation des femmes), s'il y en a

Il est à noter que toutes les composantes de la population urbaine bénéficieront des retombées positives du projet qui en effet ne prend pas en compte des critères de sexe, d'âge, de race et autres facteurs physiologiques.

(5) Impacts anticipés sur les femmes par le Projet, s'il y en a

(6) Composantes du Projet pour la régression de la pauvreté, s'il y en a

(7) Eventuelles contraintes causées par le Projet contre le peuple à faible revenu

5. Engagements du Gouvernement bénéficiaire

En vue de faciliter le bon déroulement et l'efficacité de l'Etude, le Gouvernement bénéficiaire s'engagera à prendre les mesures nécessaires pour :

(1) Assurer la sécurité de l'Equipe chargée de l'Etude

- (2) Permettre aux membres de l'Equipe d'entrer, de sortir et de séjourner (dans le pays bénéficiaire) à l'égard d'exécution de leur mission, et les exonérer de l'enregistrement des étrangers et des frais consulaires
- (3) Exonérer l'Equipe des taxes, droits de douane et toutes autres charges sur les équipements, les machines ou autres matériels apportés et remportés (du pays bénéficiaire) pour l'exécution de l'Etude
- (4) Exonérer l'Equipe des taxes sur le revenu et des frais de toutes sortes imposés sur ou en relation avec les honoraires ou les allocations versés aux membres de l'Equipe pour les services en relation avec l'exécution de l'Etude
- (5) Fournir les facilités nécessaires à l'Equipe pour les versements ou l'utilisation des fonds introduits (dans le pays bénéficiaire) par le Japon en relation avec l'exécution de l'Etude
- (6) Assurer l'autorisation d'entrer dans des propriétés privées ou des espaces interdits pour l'exécution de l'Etude
- (7) assurer l'autorisation à l'Equipe de recueillir toutes les informations, documents et matériels nécessaires, en relation avec l'Etude (dans le pays bénéficiaire) pour les emporter au Japon
- (8) Fournir les services médicaux si nécessaire. Les frais seront pris en charge par les membres de l'Equipe.

6. Le Gouvernement (du pays bénéficiaire) assumera en charge les plaintes, s'il y en a, contre un ou des membres de l'Equipe japonaise résultant de, ou pendant, ou en liées en toute autre circonstance avec l'accomplissement de leur mission dans l'exécution de l'Etude, excepté lorsque de telles plaintes résultent d'une grave négligence ou d'une inconduite volontaire de la part du ou des membre(s) de l'Equipe.

7. (L'Agence d'exécution) agira en tant qu'agence homologue de l'Equipe d'Etude Japonaise et également en tant qu'organe coordonnateur en relation avec d'autres organisations gouvernementales ou non gouvernementales concernées pour la bonne exécution de l'Etude.

Le Gouvernement (du pays bénéficiaire) assure que les clauses mentionnées dans ce formulaire seront garanties pour le bon déroulement de l'Etude de Développement par l'Equipe d'Etude Japonaise.

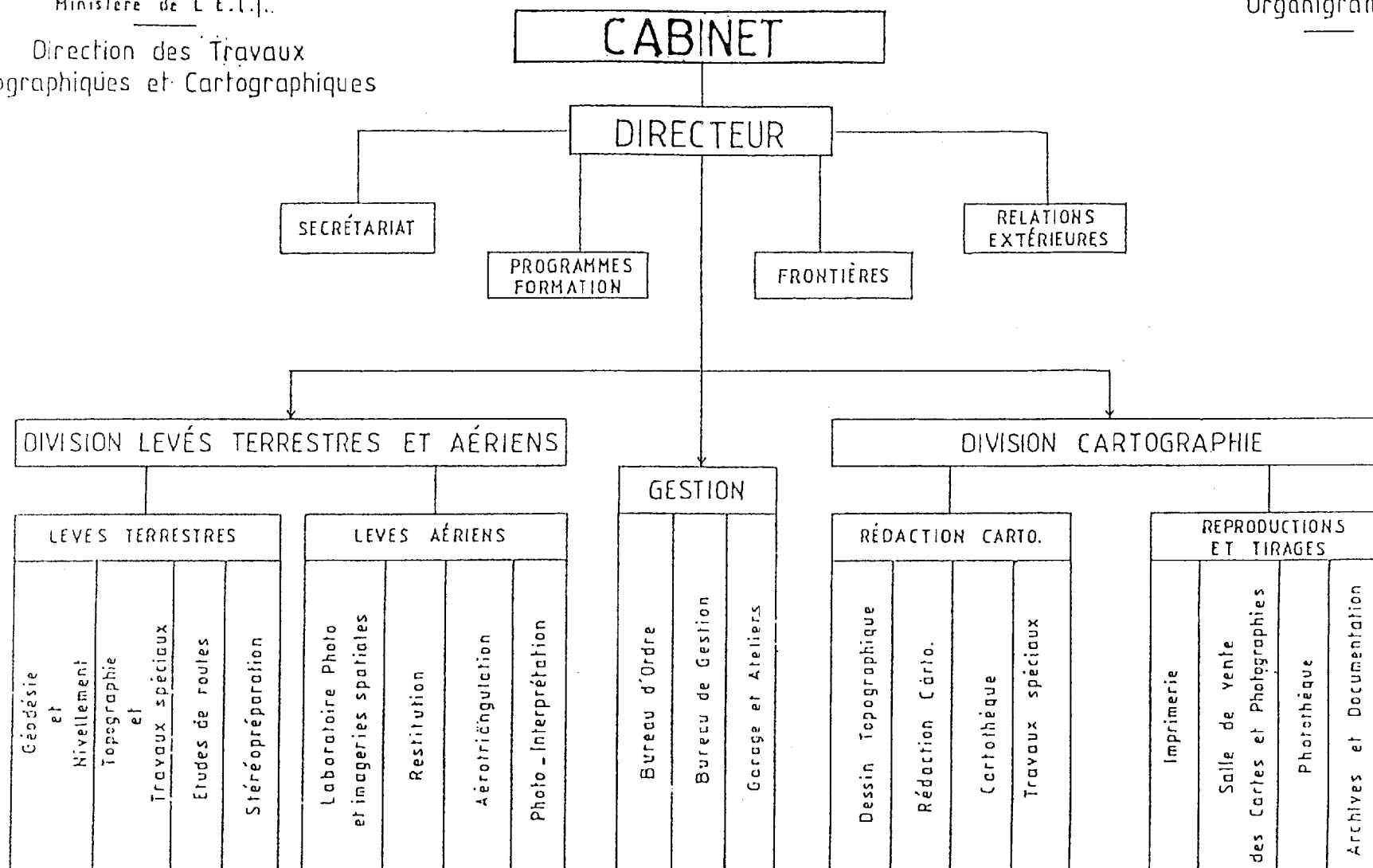
Signature : 
 Pour le Ministre de l'Équipement
 et des Transports Terrestres
 et de l'Énergie
 Le Directeur de Cabinet
 Titre : Demba DIAW

Au nom du Gouvernement de
 la République du Sénégal.

Date : 18 SEP. 1997

[illegible]

Direction des Travaux
Géographiques et Cartographiques



MINISTÈRE DE L'EQUIPEMENT
ET DES TRANSPORTS TERRESTRES

Décret, 13 _____

DIRECTION DES TRAVAUX GEOGRAPHIQUES
ET CARGOGRAPHIQUES

-- MINISTÈRE DE L'EQUIPEMENT ET DES TRANSPORTS TERRESTRES --
DIRECTION DES TRAVAUX GEOGRAPHIQUES ET CARTOGRAPHIQUES

LISTE DU PERSONNEL TECHNIQUES

EMPLOIS	:	EFFECTIFS	:	PRENOM - NOM	:
DIRECTEUR	!	1	!	Assane NDIAYE	!
INGENIEUR CARTOGRAPHE	!	1	!	Youssou NDONG	!
INGENIEUR PHOTOGRAMMETRIE	!	2	!	Cheikh A.T. CISSE	
	!		!	Ibrahima DIENE	!
	!		!		!
INGENIEUR TOPOGRAPHE	!	5	!	NDeude SECK	!
	!		!	Homar SALL	!
	!		!	Saliou NDIAYE	!
	!		!	Ibrahima DIANDY	
	!		!	Ibrahima NDOUR	!
TECHNICIEN SUPERIEUR	!	6	!	Abdoulaye NDOYE	!
TOPOGRAPHE	!		!	E.H.Melick THIAM	!
	!		!	Mamadou THIAM	!
	!		!	Lemine NDOYE	!
	!		!	NDiaga SECK	!
	!		!	Mometh NDIAYE	!
	!		!		!
TECHNICIEN SUPERIEUR	!		!		!
PHOTOGRAMMETRIE	!	5	!	Oumer CISSE	
	!		!	Mohamed D. NGUIRANE	!
	!		!	Mor THIAM	!
	!		!	Babe KEITA	!
	!		!	Jean P. BENG	
TECHNICIEN SUP. CARTOGRAPHE	!	2	!	Mode NDIAYE DIAW	
				Sirifou DIABY	

MATERIEL INFORMATIQUE

- 1 PC 486 DX 60 avec 32 M.O. de RAM
- Logiciel = CADMAP Version 9.3
- Table Tranchante à plumes Océgraphie

MATERIEL DE PHOTOGRAMMETRIE

ZEISS

- 1 Planimat D2 pour restitution numérique
- 1 Planicart ZEISS E 3

En plus du matériel informatique, la D.T.G.C. dispose également d'autres équipements pour la production de données géoréférencées:

☞ MATÉRIEL DE LEVÉS TOPOGRAPHIQUES

- Appareils de mesures d'angles: Théodolites Wild T3 - T2 - T1 - RDS, Zeiss TH2.
- Appareils de mesures de distances: Telluromètre CA1000, Distomat Wild DI4L.
- Appareils de nivellement: Niveaux Wild N3 - NAK2 - N2, Mires invar.

☞ MATÉRIEL DE RÉDACTION CARTOGRAPHIQUE

Compositeur-titreur soft.

- Pantographe.
- Rapporteur tachéométrique.
- Équipements divers pour le dessin manuel.

☞ MATÉRIEL DE REPRODUCTION ET TIRAGE

- Machine offset Roland 2 couleurs.
- Machine offset Ryobi 1 couleur.
- Laboratoire de copie sur matériel (châssis pneumatique, dispositif de développement et lavage).
- Massicot.

☞ PHOTOTHÈQUE ET MATÉRIEL DE LABORATOIRE PHOTOGRAPHIQUE.

La D.T.G.C. gère la photothèque nationale avec toutes les couvertures photographiques aériennes à différentes échelles concernant le territoire national ainsi que les orthophoto O.M.V.G.

Un laboratoire photographique rénové permet de mettre à la disposition des utilisateurs des documents à différents formats et échelles.

☞ MATÉRIEL DE LABORATOIRE DE PHOTOGRAPHIE.

- Redresseur SEG 6.
- Appareil de reproduction: LOG Etronic (papier/film) - Sigma 2 000.
- Appareil de traitement: papier/film = Dust

Modèle Standard des termes de Référence

Formulaire de requête pour la Coopération
Technique (Etude de développement) du
Gouvernement du Japon

1. Résumé du projet

(1) Titre du projet

Réalimentation des nappes phréatiques du Delta du fleuve Sénégal pour
l'amélioration de l'alimentation en eau potable des populations.
(Nappe phréatique de Gandon et nappe alluviale du lac de Guiers).

(2) Site (Attachez une carte des sites S.V.P.)

Zone de Gandon et Rive Est du lac de Guiers. (Région de St Louis)

(3) Agence d'exécution

SERVICE DE GESTION ET DE PLANIFICATION DES RESSOURCES EN EAU
(SGPRE) / MINISTERE DE L'HYDRAULIQUE.

- Nombre du personnel de l'Agence (par catégories)

- 2 ingénieurs spécialisés en hydrologie
- 2 ingénieurs spécialisés en hydrogéologie
- 3 techniciens supérieurs

- Budget alloué à l'Agence

Recherche de financement d'un montant de F cfa700 000 000

- Organigramme

Ministère de l'Hydraulique

Service de Gestion et de Planification des ressources en Eau.

(4) Justification du projet

- Conditions actuelles du secteur

Difficultés d'alimentation en Eau potable des populations dues à la contamination de la nappe par le biseau salé, la pollution des eaux de surface par les rejets agricoles et les mollusques vecteur de la bilharziose.

- Politique menée par le Gouvernement National/local pour le développement de ce secteur

- développement des activités agricoles (réalisation de barrages et de périmètres agricoles) et industrielles;
- mise en valeur des ressources hydriques

- Problèmes à résoudre dans ce secteur

- alimentation en eau potable des populations
- protection de l'environnement

- Esquisse du projet

- réalimentation des nappes phréatiques des zones sableuses par l'infiltration des eaux de surface (suffisamment disponible à faible distance) ;
- exploitation des nappes réalimentées pour l'alimentation en eau potable des populations riveraines.

- Objectifs à court terme du projet

- améliorer la santé des populations par une alimentation en eau correcte
- diminuer la souffrance des femmes et des enfants face au manque d'eau

- Objectifs à long terme du projet

- améliorer la santé des populations
- alléger le travail des femmes et des enfants
- protéger l'environnement (lutte contre le biseau salé et la désertification)

- Bénéficiaires du projet

- les populations riveraines en particulier les femmes et les enfants
- l'environnement naturel (protection des nappes et de la végétation)

- Priorité du Projet dans le Plan de Développement National et dans le Programme d'Investissement Public

Le secteur concerné (hydraulique) et les impacts du projet (femme, enfant, environnement) confère au projet un caractère prioritaire dans le cadre du plan de développement national.

(5) Période désirée ou prévue pour le commencement

Dès l'acquisition du financement.

(6) Source de financement et/ou d'assistance prévue (y compris celles d'origine extérieure)

Coopération Japonaise

(7) autre projet similaire, s'il y en a

Néant

2. Termes de Référence de l'Etude proposée

(1) Nécessité / Justification de l'Etude

Besoin pour le Sénégal d'améliorer l'alimentation en eau des populations et de protéger l'environnement.

(2) Nécessité / Justification de la Coopération Technique Japonaise

- Nécessité pour le Sénégal de bénéficier de l'expérience de la Coopération Technique Japonaise en matière d'hydraulique,
- Nécessité pour le Sénégal, pays sahélien à faible revenu, de bénéficier de l'appui des pays amis pour réaliser ses projets

(3) Objectifs de l'Etude

- alimenter et protéger les nappes phréatiques des zones concernées,
- alimenter en eau potable des populations
- lutter contre la désertification et l'exode rural.

(4) Territoire qui sera couvert par le projet

Delta du fleuve Sénégal (zone de Gandon) et rive est du lac de Guiers.

(5) Portée de l'Etude

- impacts positifs sur l'alimentation en eau, la santé et le travail des populations.
- impacts positifs sur l'environnement.

(6) Programme de l'Etude

- 1) choix et étude des zones d'infiltration (Etude hydrogéologique des aquifères choisis) ;
- 2) choix des techniques d'infiltration de mobilisation de l'eau
- (3) réalisation des ouvrages.

(7) Principaux résultats escomptés de l'Etude

- une sécurisation de l'alimentation en eau des populations
- une amélioration de la santé des populations
- une diminution du temps de travail et des charges pour les femmes
- une protection des nappes souterraines contre le biseau salé
- une alimentation du couvert végétal.

(8) Autres agences donatrices auxquelles la requête de l'Etude a été présentée, s'il y en a

Néant

(9) Autres informations afférentes, s'il y en a

Les sites du projet sont des secteurs possédant beaucoup de potentialités de développement économique (maraîchage, élevage, etc...)

3. Facilités et Informations pour l'Equipe chargée de l'Etude, etc...

(1) Affectation du personnel homologue de l'Agence d'exécution pour l'Etude (nombre, formation scolaire, etc...)

- 1 Ingénieur hydrologue
- 1 Ingénieur hydrogéologue
- 2 Techniciens Supérieurs hydrologues

(2) Informations disponibles, documents, cartes, etc. Relatifs à l'Etude (Attachez la liste S.V.P.)

- cartes topographiques et géologiques.
- chronique des auteurs d'eau et de la pluviométrie aux stations principales.
- données socio-économiques.

(3) Informations sur la situation de sécurité dans le territoire couvert par l'Etude

Région calme

4. Problèmes globaux concernés (Environnement, Rôle des femmes dans le développement, pauvreté, etc...)

(1) Composante de l'environnement dans le projet (tel que le contrôle de la pollution, l'approvisionnement en eau, les égouts, la gestion de l'environnement, la sylviculture, la biodiversité), s'il y en a

- amélioration de la santé
- baisse du temps de travail et des efforts physiques
- protection de l'environnement (protection des nappes phréatiques contre le biseau salé, contre la désertification).

(2) Impacts anticipés sur l'environnement (naturel et social) par le projet, s'il y en a.

- impacts positifs sur la santé des populations
- impacts positifs sur l'environnement (lutte contre le biseau salé et la désertification).

(3) Les femmes seront-elles les principales bénéficiaires ?

Les femmes sont les principales bénéficiaires (santé, temps de travail, efforts physiques)

(4) Composantes du projet qui nécessitent des considérations spéciales pour les femmes (tels que les différences entre les hommes et les femmes, le rôle spécifique des femmes, la participation des femmes), s'il y en a

Organisation des groupements pour l'exploitation des ressources hydriques mises à disposition

(5) Impact anticipé sur les femmes par le projet, s'il y en a

- impacts positifs sur la santé
- baisse du temps de travail et des efforts physiques
- possibilités de développement d'activités économiques.

(6) Composante du projet pour la régression de la pauvreté, s'il y en a

- amélioration de la santé des populations
- possibilités de développement et de diversification des activités économiques

7. (L'Agence d'exécution) agira en tant qu'agence homologue de l'Equipe d'Etude Japonaise et également en tant qu'origine coordinateur en relation avec d'autres organisations gouvernementales ou non gouvernementales concernées pour la bonne exécution de l'Etude.

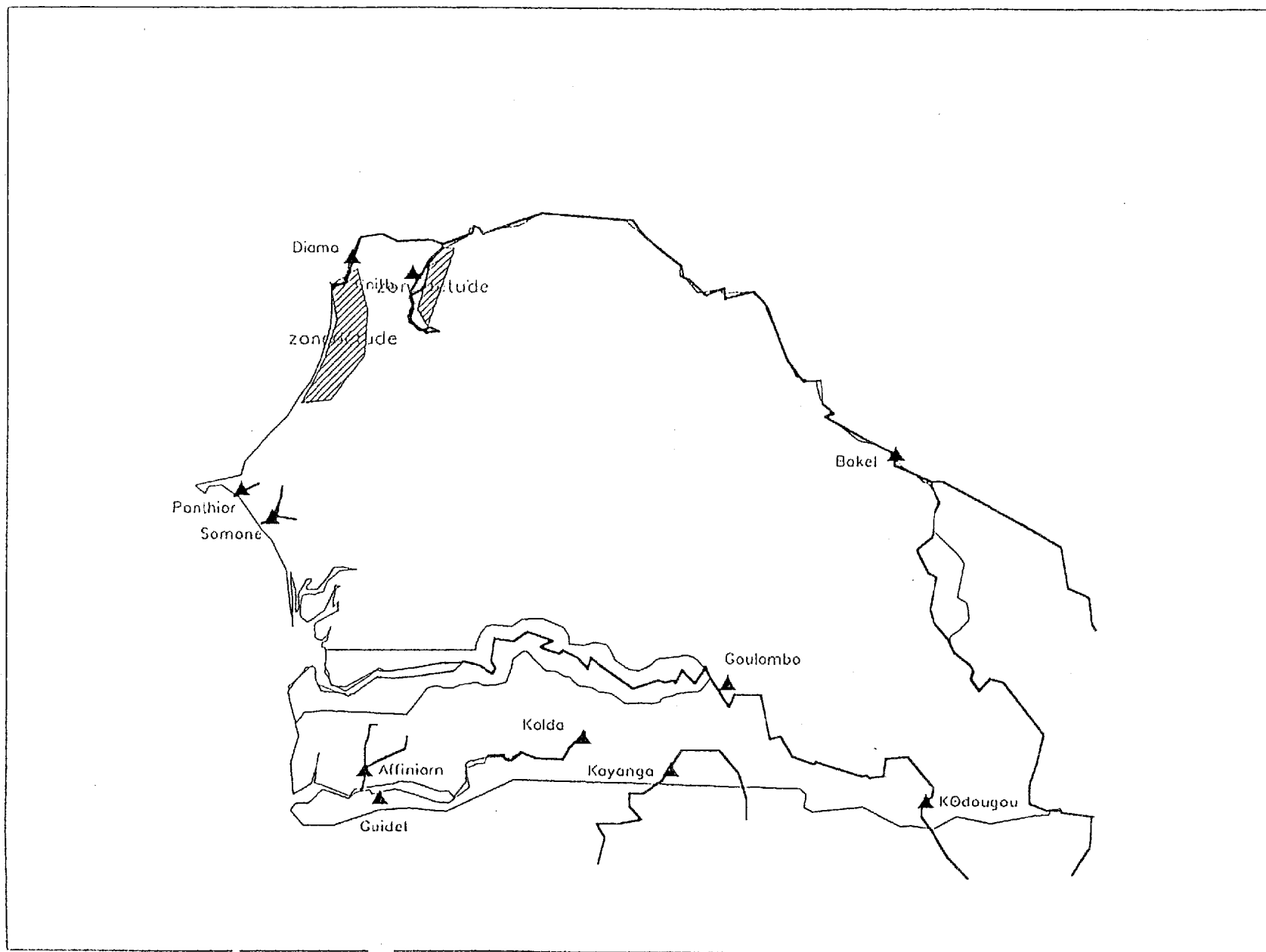
Le Gouvernement (du pays bénéficiaire) assure que les clauses mentionnées dans ce formulaire seront garanties pour le bon déroulement de l'Etude de Développement par l'Equipe d'Etudes Japonaise.

Signature :

Titre :

Au nom du Gouvernement de :

Date :



SCOPE OF WORK
FOR
THE STUDY
ON
INFRASTRUCTURE INFORMATION MANAGEMENT SYSTEM
OF
THE DAKAR METROPOLITAN AREA
IN
THE REPUBLIC OF SENEGAL

AGREED UPON BETWEEN

DEPARTMENT OF GEOGRAPHIC AND CARTOGRAPHIC WORKS,
MINISTRY OF EQUIPMENT AND LAND TRANSPORT

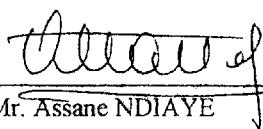
DEPARTMENT OF URBAN PLANNING AND ARCHITECTURE,
MINISTRY OF URBAN PLANNING AND HOUSING

AND

JAPAN INTERNATIONAL COOPERATION AGENCY

Dakar

February 17, 1999



Mr. Assane NDIAYE

Director,

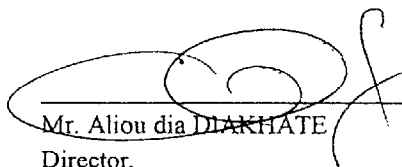
Department of Geographic and Cartographic Works,
Ministry of Equipment and Land Transport



Mr. Yoichi SUZUKI

Leader,

The Preparatory Study Team
Japan International Cooperation Agency



Mr. Aliou dia DIAKHATE

Director,

Department of Urban Planning and Architecture,
Ministry of Urban Planning and Housing

I . INTRODUCTION

In response to the request of the Government of Republic of Senegal (hereinafter referred to as "the Government of Senegal"), the Government of Japan decided to conduct the Study on Infrastructure Information Management System of the Dakar Metropolitan Area in the Republic of Senegal (hereafter referred to as "the Study") in accordance with the relevant laws and regulations in force in Japan.

Accordingly, the Japan International Cooperation Agency (hereafter referred to as "JICA"), the official agency responsible for the implementation of the technical cooperation programs of the Government of Japan, will undertake the Study in close cooperation with the authorities concerned of Senegal.

The present document sets forth the Scope of Work for the Study.

II . OBJECTIVES OF THE STUDY

The objectives of the Study are;

1. to develop an Infrastructure Information Management System by Geographic Information System (hereinafter referred to as "GIS") for the Dakar metropolitan area, and
2. to transfer relevant technology to Senegalese side counterpart personnel in the course of the Study.

III . STUDY AREA

The study area shall cover the Dakar Metropolitan Area of approximately 200km² including Dakar department, Pikine department, Rufisque commune and Bargny commune. (Annex-1)

IV . SCOPE OF THE STUDY

In order to achieve the above mentioned objectives, the Study shall cover the following study items.

4 3 4

1. Conceptual Study

(1) Inventory of existing data and information

Inventories of existing data and information related to urban planning and social infrastructure development will be prepared. Such inventories will include type, form, quantity, ownership, acquisition and storage mechanism of the existing data and information.

(2) Inventory of existing GIS

Inventories of various existing GIS will be prepared.

(3) Examination of relevant laws and institutions

Relevant laws and institutions related to urban planning and urban development will be examined.

(4) Identification of major issues related to urban development, urban planning and urban management as well as demand for GIS.

(5) Data selection for Infrastructure Information Management System

2. Establishment of Infrastructure Information Management System

(1) System design

(2) Data collection and digitizing

a) Topographic map on the scale of 1/5,000 as base map

b) Land use

c) Major urban facilities

d) Statistical information

(3) Data input and integration

(4) Customization and/or programming by GIS for "Determination of zones for the development of habitats"

3. Operation and Maintenance

(1) Preparation of system operating manual

(2) Cost estimates

4. Overall Evaluation and Recommendations for the Project

5. Technology Transfer

(1) Preparation of training manual for GIS

(2) Seminars / Workshops

5 4

4

V. WORK SCHEDULE OF THE STUDY

The Study shall be carried out in accordance with the attached tentative schedule. (Annex-2)

VI. REPORTS

- | | | |
|-----------------------|---------------------|-------------------------|
| 1. Inception Report |15 copies each | (in English and French) |
| 2. Interim Report |15 copies | (in English) |
| 3. Progress Report |15 copies | (in English) |
| 4. Draft Final Report |15 copies each | (in English and French) |
| 5. Final Report |40 copies each | (in English and French) |

VII. UNDERTAKINGS OF THE GOVERNMENT OF SENEGAL

1. To facilitate the smooth conduct of the Study, the Government of Senegal shall take necessary measures:

- (1) to secure the safety of the Japanese Study Team (hereinafter referred to as "the Team");
- (2) to permit the members of the Team to enter, leave and sojourn in Senegal for the duration of their assignments therein, and exempt them from foreign registration requirements and consular fees;
- (3) to exempt the members of the Team from taxes, duties and any other charges on equipment, machinery and other material brought into Senegal for the conduct of the Study;
- (4) to exempt the members of the Team from income tax and charges of any kind imposed on or in connection with any emoluments or allowances paid to the members of the Team for their services in connection with the implementation of the Study;
- (5) to provide necessary facilities to the Team for the remittance as well as utilization of the funds introduced into Senegal from Japan in connection with the implementation of the Study;
- (6) to obtain permission for the Team for entry into concerned areas for the conduct of the Study;

44 5 4

- (7) to secure permission for the Team to take all data and documents (including maps, original manuscripts and aerial photographs) related to the Study out of Senegal to Japan; and
 - (8) to provide medical services as needed, while its expenses will be chargeable on members of the Team.
2. The Government of Senegal shall bear claims, if any arises, against the members of the Team resulting from, occurring in the course of, or otherwise connected with, the discharge of their duties in the implementation of the Study, except when such claims arise from gross negligence or willful misconduct on the part of the members of the Team.
3. The Department of Geographic and Cartographic Works (Ministry of Equipment and Land Transport) and the Department of Urban Planning and Architecture (Ministry of Urban Planning and Housing), shall act as the counterpart agencies to the Team and also as coordinating body in relation with other organizations concerned for the smooth implementation of the Study.
4. The counterpart agencies shall, at their own expenses, provide the Team with the following in cooperation with relevant organizations:
 - (1) available data and information related to the Study,
 - (2) counterpart personnel,
 - (3) suitable office space with necessary equipment in Dakar,
 - (4) credentials or identification cards, and
 - (5) vehicles with drivers.

VIII. UNDERTAKINGS OF JICA

For the implementation of the Study, JICA shall take the following measures:

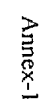
1. to dispatch, at its own expense, the Study Team to Senegal; and
2. to pursue technology transfer and training to the Senegalese side counterpart personnel in the course of the Study.

W J Y

IX. OTHERS

1. JICA and the Government of Senegal shall consult with each other in respect of any matter that may arise from or in connection with the Study.
2. Present Scope of Work is written in both English and French, and in case where any contradiction arises in interpretation between the two versions, the English version shall prevail.

by § 4



TENTATIVE STUDY SCHEDULE

Items/Month	1 st Year										2 nd Year								
	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	17	18	
Working in Senegal	=====										==		=====						
Working in Japan	==		=====										=====						
Report	△						△				△						△		△
	IC/R						IT/R				PG/R						DF/R		F/R

Note: IC/R : Inception Report
 IT/R : Interim Report
 PG/R : Progress Report
 DF/R : Draft Final Report
 F/R : Final Report

uf 2 4

CONVENTION D'ETENDUE DES TRAVAUX
POUR
L'ETUDE
SUR
LE SYSTEME DE GESTION DE L'INFORMATION DES INFRASTRUCTURES
SOCIO-ECONOMIQUES
DE
LA ZONE URBAINE DE LA REGION DE DAKAR
DE
LA REPUBLIQUE DU SENEGAL

ACCORD ENTRE

DIRECTION DE TRAVAUX GEOGRAPHIQUES ET CARTOGRAPHIQUES
MINISTERE DE L'EQUIPEMENT ET DES TRANSPORTS TERRESTRES

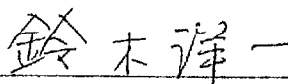
DIRECTION DE L'URBANISME ET DE L'ARCHITECTURE
MINISTERE DE L'URBANISME ET DE L'HABITAT

ET
L'AGENCE DE COOPERATION INTERNATIONALE DU JAPON

DAKAR
17 FEVRIER 1999



Monsieur ASSANE NDIAYE
DIRECTEUR DES TRAVAUX GEOGRAPHIQUES
ET CARTOGRAPHIQUES



Monsieur Yoichi SUZUKI

Chef, de l'Equipe d'Etude Préparatoire
Agence de Coopération Internationale
du JAPON



Monsieur ALIQU DIA DIAKHATE
DIRECTEUR DE L'URBANISME
ET DE L'ARCHITECTURE

I. INTRODUCTION

En réponse à la requête du gouvernement de la République du Sénégal (désigné en ce qui suit par "le gouvernement du Sénégal"), le gouvernement du Japon a décidé de mener une étude sur le système de gestion de l'information sur les infrastructures socio-économiques de la zone urbaine de Dakar (désignée en ce qui suit par "L'Etude") en accord avec les lois et réglementation en vigueur au Japon.

Ainsi, l'Agence de Coopération Internationale du Japon (désignée en ce qui suit par "JICA"), agence officielle responsable de la réalisation de la coopération internationale du Japon, va entreprendre l'étude en étroite collaboration avec les autorités concernées du Sénégal.

Le présent document décrit le programme des travaux de l'Etude.

II. OBJECTIFS DE L'ETUDE

Les objectifs de l'Etude sont:

1). Développer un système de gestion de l'information sur les infrastructures de la zone urbaine de Dakar, grâce à un système d'information géographique (désigné en ce qui suit par "SIG").

2). Transférer la technologie y afférent à la contrepartie sénégalaise durant l'étude.

III. ZONE D'ETUDE

L'Etude va couvrir la zone urbaine de Dakar soit approximativement 200 Km², incluant le département de Dakar, le département de Pikine, la commune de Rufisque et la commune de Bargny. (Annexe-1)

IV. PROGRAMME DE L'ETUDE

Afin d'atteindre les objectifs fixés et mentionnés ci-dessus, l'Etude va englober les domaines suivants:

1. Etude Conceptuelle

(1) Inventaire des données et de l'information existantes.

Les inventaires des données et information relatives à la planification urbaine et au développement des infrastructures sociales seront préparés. Ces inventaires vont inclure le type, la forme, la quantité, la propriété, le mécanisme d'acquisition et de stockage des données et informations existantes.

47 2 47

(2) Inventaire des SIG existants.

Les inventaires des différents SIG existants seront préparés.

(3) Examen des lois et institutions y afférent.

Les lois et institutions relatives à la planification et au développement urbains seront examinées.

(4) Identification des principales questions relatives à la planification, la gestion et au développement urbains ainsi que la demande en SIG.

(5) Sélection de données pour le système de gestion de l'information sur les infrastructures.

2. Etablissement du Système de Gestion de l'Information sur les Infrastructures

(1) Conception du système.

(2) Collecte et Numérisation des données.

- a) Carte topographique à l'échelle 1:5 000 comme carte de base.
- b) Occupation du sol.
- c) Principales installations urbaines de service.
- d) Informations statistiques.

(3) Saisie et Intégration des données.

(4) Adaptation et / ou programmation par le SIG pour la détermination des zones pour le développement de l'habitat.

3. Utilisation et Maintenance du SIG

(1) Préparation des manuels d'utilisation du système.

(2) Estimation des coûts.

4. Evaluation Globale et Recommandations concernant le projet.

5. Transfert de Technologie.

(1) Préparation du manuel de formation pour le SIG.

(2) Séminaires / Ateliers.

5 4
7

uy
f

V . CALENDRIER DE TRAVAIL DE L'ETUDE

L'étude sera exécutée en s'appuyant sur le calendrier proposé en annexe (annexe-2).

VI . RAPPORTS

- (1) Rapport préliminaire.....15 copies de chaque (Anglais, Français).
- (2) Rapport intermédiaire.....15 copies (Anglais).
- (3) Rapport d'avancement.15 copies (Anglais).
- (4) Esquisse du rapport final.....15 copies de chaque (Anglais, Français).
- (5) Rapport final.....40 copies de chaque (Anglais, Français).

VII . PRISE EN CHARGE DU GOUVERNEMENT DU SENEGAL

1. Dans le but de faciliter un bon déroulement de l'Etude, le Gouvernement de la République du Sénégal prendra les mesures nécessaires suivantes:
 - (1) Assurer la sécurité de l'équipe d'étude japonaise (désignée en ce qui suit par "l'Equipe").
 - (2) Permettre aux membres de l'Equipe d'entrer, de séjourner et de quitter le Sénégal, en rapport avec le rôle qui leur est assigné et avec l'exemption des droits d'enregistrement et des taxes consulaires.
 - (3) Dispenser l'équipe de droits, taxes et de toutes autres charges sur les équipements, machines et autres matériels amenés ou emportés du Sénégal dans la conduite de l'Etude.
 - (4) Dispenser l'Equipe de taxes et impôts sur le revenu.
 - (5) Accorder les facilités appropriées à l'Equipe pour la mise en place et l'utilisation des fonds introduits au Sénégal et concernant l'Etude.
 - (6) Permettre, dans le cadre de l'Etude, aux membres de l'Equipe d'accéder aux propriétés privées et aux zones réservées.

uy 3 4

- (7) Accorder aux membres de l'Equipe l'autorisation d'emporter toutes les données et tous matériels nécessaires relatifs à l'Etude du Sénégal au Japon (cartes, manuscrits originaux, photographies aériennes etc.).
 - (8) Dispenser les soins médicaux en cas de besoin aux membres de l'Equipe qui en supporteront les frais.
2. Le Gouvernement de la République du Sénégal portera assistance aux membres de l'Equipe pour les réclamations survenues dans le cadre de l'Etude, sauf si cela relève d'une grosse négligence ou d'une mauvaise conduite volontaire.
 3. La Direction des Travaux Géographiques et Cartographiques (Ministère de l'Equipement et des Transports Terrestres) et la Direction de l'Urbanisme et de l'Architecture (Ministère de l'Urbanisme et de l'Habitat) seront la contrepartie de l'Equipe ainsi que la structure de coordination avec les autres organisations concernées, par la bonne réalisation de l'Etude.
 4. Les Directions de la contrepartie vont fournir à l'Equipe, selon leurs moyens propres et en collaboration avec les organisations concernées, ce qui suit:
 - (1) Les données et informations disponibles concernant l'Etude.
 - (2) Le personnel de la contrepartie.
 - (3) Les locaux appropriés, avec l'équipement nécessaire à Dakar.
 - (4) Des cartes d'accès ou d'identification.
 - (5) Des véhicules avec chauffeurs.

VIII . PRISE EN CHARGE DE LA JICA

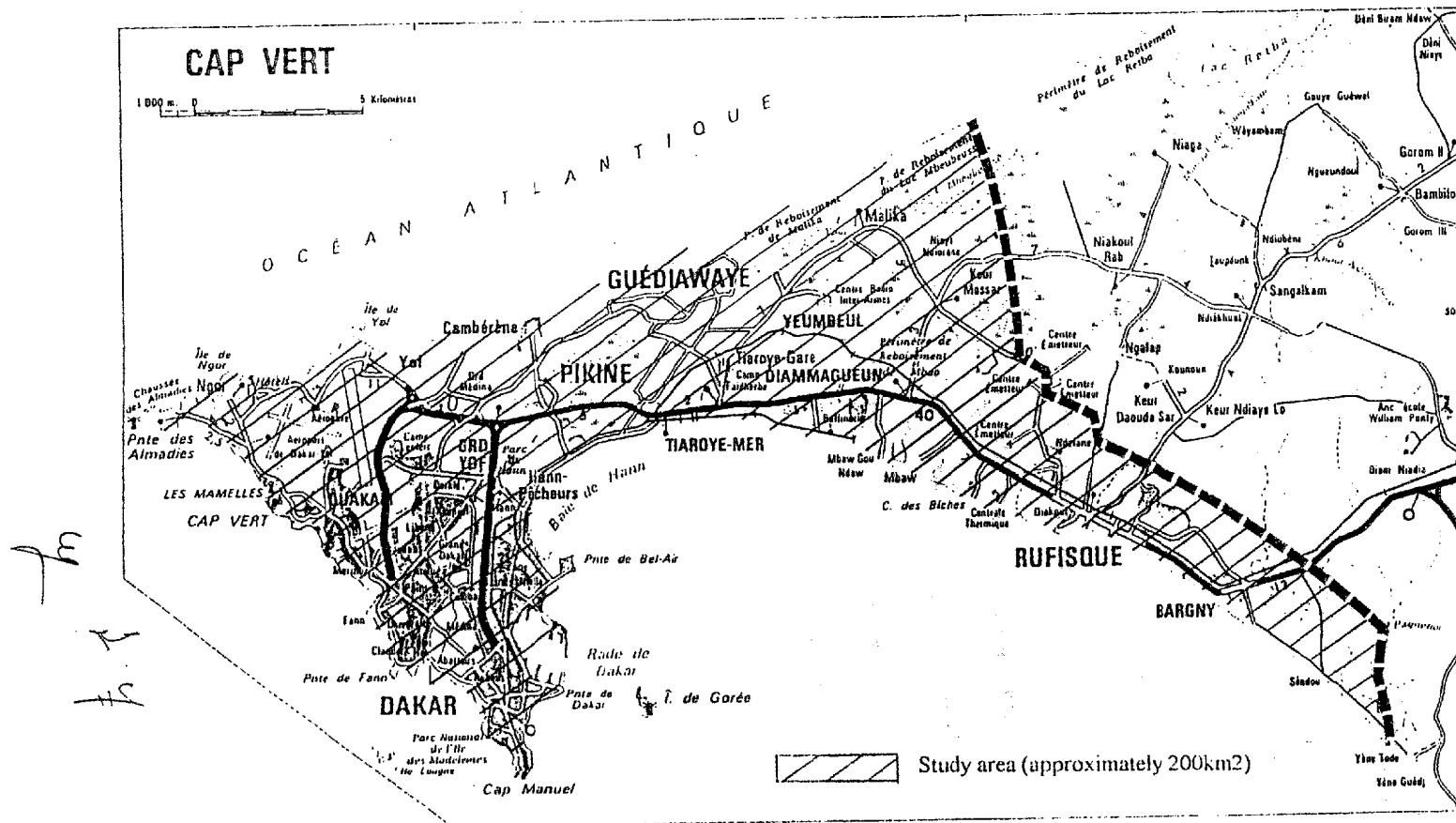
Pour la mise en œuvre de l'Etude, la JICA prendra les mesures suivantes:

- (1) Acheminer, à sa charge, l'Equipe d'Etude au Sénégal et,
- (2) Assurer le transfert de technologie et la formation du personnel de la contrepartie sénégalaise durant l'Etude.

IX . AUTRES

- (1) La JICA et le Gouvernement du SENEGAL vont se consulter pour tout cas pouvant survenir de l'Etude ou en relation avec elle.
- (2) La présente Convention d'Etendue des Travaux est élaborée en Anglais et en Français.
Au cas où une différence d'interprétation adviendrait, la version anglaise va prévaloir.





CALENDRIER D'ETUDE PROPOSE

Activités/Mois	1 ^{ère} Année												2 ^{ème} Année					
	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	17	18
Travaux au SENEGAL																		
Travaux au JAPON																		
Rapport	Δ				Δ				Δ					Δ			Δ	
	R/P				R/I				R/A					ER/F			R/F	

NOTE: R/P: Rapport Préliminaire

R/I: Rapport Intermédiaire

R/A: Rapport d'Avancement

ER/F: Esquisse du Rapport Final

R/F: Rapport Final

2 4

4

MINUTES OF MEETING
UPON
SCOPE OF WORK
FOR
THE STUDY
ON
INFRASTRUCTURE INFORMATION MANAGEMENT SYSTEM
OF
THE DAKAR METROPOLITAN AREA
IN
THE REPUBLIC OF SENEGAL

AGREED UPON BETWEEN

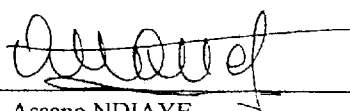
DEPARTMENT OF GEOGRAPHIC AND CARTOGRAPHIC WORKS,
MINISTRY OF EQUIPMENT AND LAND TRANSPORT

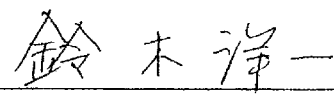
DEPARTMENT OF URBAN PLANNING AND ARCHTECTURE,
MINISTRY OF URBAN PLANNING AND HOUSING

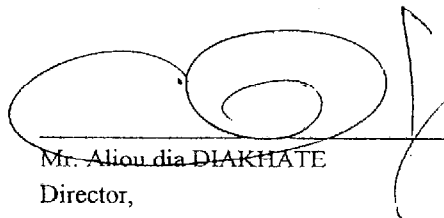
AND

JAPAN INTERNATIONAL COOPERATION AGENCY

Dakar
February 17, 1999


Mr. Assane NDIAYE
Director,
Department of Geographic and Cartographic Works,
Ministry of Equipment and Land Transport


Mr. Yoichi SUZUKI
Leader,
The Preparatory Study Team
Japan International Cooperation Agency


Mr. Aliou dia DIAKHATE
Director,
Department of Urban Planning and Architecture,
Ministry of Urban Planning and Housing

The Japanese Preparatory Study Team (hereinafter referred to as "the Team"), organized by Japan International Cooperation Agency (hereinafter referred to as "JICA"), and headed by Mr. Yoichi SUZUKI, Development Specialist, JICA, visited the Republic of Senegal from February 8th to 17th, 1999 in connection with The Study on Infrastructure Information Management System of the Dakar Metropolitan Area (hereinafter referred to as "the Study").

The Team held a series of discussions on the Scope of Work of the Study with officials of Department of Geographic and Cartographic Works, Ministry of Equipment and Land Transport (hereinafter referred to as "DTGC"), Department of Urban Planning and Architecture, Ministry of Urban Planning and Housing (hereinafter referred to as "DUA") and other organizations concerned. A list of participants is given in Annex-1.

Through these discussions, both sides agreed on the Scope of Work for the Study, and confirmed as follows:

1. The Team and The Government of Senegal confirmed that the DTGC and DUA are the Senegalese Counterparts for the Study.
2. The Senegalese side requested that all the geographic data and social infrastructure information be inputted together with their relevant attributes. The Team, however, proposed that attributes to be inputted should be limited to those to support housing development that is one of the most serious problems of the Dakar Metropolitan Area, and the Senegalese side agreed to it. Therefore, the Geographic Information System to be developed by the Study shall include data base functions of geographic data and social infrastructure information and analysis functions for determination of zones for development of habitats.
3. Both sides agreed that the base map should be on the scale of 1:5,000. They also agreed that the map should be digitized by the photogrammetric method based on the existing aerial photographs taken in January, 1997 on the scale of 1:20,000 and updated topographic maps.
4. Both sides agreed that the leveling, field compilation and data collection should be done by the Senegalese counterpart staff at its own expenses in close cooperation with the Japanese Study Team.
5. Both sides agreed that the present population by zone should be estimated without conducting substantial field surveys.

up d 7

6. The Senegalese side explained the difficulty in providing vehicles, and the Team promised to convey it to JICA Headquarters.
7. The Senegalese side promised to provide office spaces with furniture and equipment at DTGC for the Japanese Study Team.
8. The Team requested that the result of the Study will be open to the public and the Senegalese side agreed to it.
9. The Minutes of Meeting are written in both English and French, and in case where any contradiction arises in interpretation between the two versions, the English version shall prevail.

List of Attendance

1. Senegalese side

Ministry of Equipment and Land Transport

Department of Geographic and Cartographic Works

- Mr. Assane NDIAYE Director
- Mr. Jacques RIGAUX Adviser to Director
- Mr. Youssou NDONG Chief of Cartographic Division
- Mr. Ibrahima DIENE Officer, Aerial survey Section
- Mr. Cheik A.T. CISSE Officer in charge of Marketing
- Mr. Oumar CISSE Officer, Aerial survey Section
- Mr. Sirifou DIABY Officer, Cartographic Section
- Mr. Momath NDIAYE Officer, Topographic Section
- Mr. Stephane CHATAIGNER Technical adviser

Ministry of Urban Planning and Habitat

Department of Urban Planning and Architecture,

- Mr. Alexis CAMPAL Chief of General town planning studies
- Mr. Joseph BOISSY Chief of Digital cartography and Urban data-base Unit

Ministry of Economy, Finance and Planning

Department of Economic and Financial cooperation

- Ms. Nkeo Dioh Aminata In charge of Japan

Department of Land Development

- Mr. Kalilou DIATTA Adviser to Director

2 4

uy

2. Japanese side

The Preparatory Study Team

■ Mr. Yoichi SUZUKI	Leader
■ Mr. Noriharu MASUGI	Cooperation policy
■ Mr. Tomoyuki KOSAWA	Study planning
■ Mr. Mitsuo IWASE	Geographic Information Planning
■ Mr. Shinsuke TSURUTA	Urban planning
■ Mr. Kazutoshi MASUDA	GIS Design
■ Mr. Akihiko NAGANUMA	Interpreter

Embassy of Japan

■ Mr. Takashi FUTAGI	First Secretary
----------------------	-----------------

JICA Senegal Office

■ Mr. Tsuneo TSUKADA	Residential Representative
■ Mr. Itaru HAMAKAWA	Deputy Representative
■ Mr. Kiyotaka TAKEI	Assistant Representative
■ Mr. Kyota AOKI	Assistant Representative

47 47

PROCES VERBAL DE REUNION
SUR
L'ETENDUE DES TRAVAUX
POUR
L'ETUDE
SUR
LE SYSTEME DE GESTION DE L'INFORMATION SUR LES INFRASTRUCTURES
DE
LA ZONE URBAINE DE LA REGION DE DAKAR
REPUBLIQUE DU SENEGAL

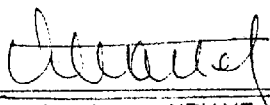
ACCORD ENTRE

LA DIRECTION DES TRAVAUX GEOGRAPHIQUES ET CARTOGRAPHIQUES
MINISTERE DE L'EQUIPEMENT ET DES TRANSPORTS TERRESTRES

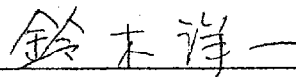
LA DIRECTION DE L'URBANISME ET DE L'ARCHITECTURE
MINISTERE DE L'URBANISME ET DE L'HABITAT

ET
L'AGENCE DE COOPERATION INTERNATIONALE DU JAPON

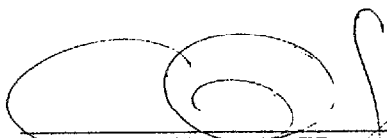
Dakar
17 Février 1999



Monsieur Assane NDIAYE
Directeur
Direction des Travaux Géographiques et Cartographiques,
Ministère de l'Équipement et des Transports terrestres.



Monsieur Yoichi SUZUKI
Chef,
Equipe d'étude préparatoire,
Agence de Coopération Internationale
du Japon



Monsieur Aliou Dia DIAKHATE
Directeur,
Direction de l'Urbanisme et de l'Architecture,
Ministère de l'Urbanisme et de l'Habitat

L'Equipe japonaise d'Etude préliminaire (désignée en ce qui suit par l'Equipe") mise sur pied par l'Agence de Coopération Internationale du Japon (désignée en ce qui suit par " JICA"), et dirigée par Monsieur Yoichi SUZUKI, spécialiste en développement, JICA, a visité la République du SÉNÉGAL du 8 au 17 Février 1999.

Sa mission consiste à l'étude du système de gestion de l'information sur les infrastructures de la zone urbaine de la région Dakar (désignée en ce qui suit par " l'Etude").

L'Equipe a tenu une série de discussions sur l'étendue des travaux de l'Etude avec les responsables de la Direction des Travaux Géographiques et Cartographiques, Ministère de l'Equipement et des Transports Terrestres(désignée en ce qui suit par "DTGC"), de la Direction de l'Urbanisme et de l'Architecture (désignée en ce qui suit par " DUA"), Ministère de l'Urbanisme et de l'Habitat et d'autres organisations concernées. Une liste des participants est donnée en annexe-1.

A travers ces discussions, les deux parties ont approuvé l'étendue des travaux et confirmé ce qui suit:

1. L'Equipe et le Gouvernement du SENEGAL confirment que la DTGC et la DUA sont la contrepartie sénégalaise de l'Etude.

2. La partie sénégalaise souhaite que les données géographiques et les informations sur les infrastructures socio-économiques soient saisies avec leurs attributs respectifs. L'Equipe a cependant proposé que les attributs à saisir soient limités à ceux relatifs au développement de l'habitat qui constitue l'un des problèmes les plus sérieux de la zone urbaine de la région de Dakar. La partie sénégalaise a accepté cette proposition.

Ainsi donc, le système d'information géographique, à être développé par l'Etude, va inclure des fonctions de base de données géographiques et des informations sur les infrastructures socio-économiques et des fonctions d'analyse pour la détermination de zones favorables au développement de l'habitat.

3. Les deux parties approuvent que la carte de base soit à l'échelle 1:5 000. Et que la carte soit restituée par procédé photogrammétrique basé sur les photographies à l'échelle de 1:20 000, prises en Janvier 1997 et sur les cartes topographiques mises à jour.

4. Les deux parties conviennent que les levés et le complètement sur le terrain et la collection des données seront faits par les membres de la contrepartie sénégalaise à leur propre charge et ceci en étroite collaboration avec l'Equipe d'Etude japonaise.

5. Les deux parties conviennent également que la population actuelle par zone sera estimée sans recensement exhaustif mené sur le terrain.

6. La partie sénégalaise a exprimé la difficulté de fournir des véhicules, et l'Equipe a promis d'en référer à la Direction de la JICA.

7. La partie sénégalaise a également promis de mettre à la disposition de l'Equipe d'Etude japonaise, des locaux avec les équipements nécessaires à la DTGC.

8. L'Equipe a demandé que les résultats de l'Etude soient mis à la disposition du public; ce que la partie sénégalaise a accepté.

9. Le procès verbal de réunion sera rédigé en Anglais et en Français, et en cas de divergence d'interprétation, la version anglaise prévaudra.

uf . 1 4

LISTE DES PARTICIPANTS

1. Pour la République du Sénégal:

Ministère de l'Équipement et des Transports Terrestres

Direction des Travaux Géographiques et Cartographiques:

*Monsieur Assane NDIAYE	Directeur
*Mr Jacques RIGAUX	Conseiller du Directeur
*Mr Youssou NDONG	Chef de la Division Cartographique
*Mr Ibrahima DIENE	Chef du Bureau Levé Aérien
*Mr Cheikh A.T. CISSE	Chargé de Marketing
*Mr Oumar CISSE	Bureau levé Aérien
*Mr Sirifou DIABY	Bureau Cartographie
*Mr Momath NDIAYE	Topographe
* Mr Stéphane CHATAIGNER	Assistant technique

Ministère de l'Urbanisme et de l'Habitat

Direction de l'Urbanisme et de l'Architecture:

*Mr Alexis CAMPAL	Chef du Bureau Etudes Générales
*Mr Joseph BOISSY	Responsable cellule cartographie numérique et base de données urbaines

Ministère de l'Économie des Finances et du Plan

Direction de la Coopération Économique et Financière:

*Madame Nkeo Diah Aminata	Responsable zone Japon
---------------------------	------------------------

Direction de l'Aménagement du Territoire:

* Mr Kalilou DIATTA	Conseiller du Directeur
---------------------	-------------------------

24

uy
7

2. Pour le Japon

L'Equipe d'Etude Préliminaire:

*Monsieur Yoichi SUZUKI	Chef
*Mr Noriharu MASUGI	Chargé de politique en matière de coopération
*Mr Tomoyuki KOSAW	Planification de l'étude
*Mr Mitsuo IWASE	Planification de l'information Géographique
*Mr Shinsuke TSURUTA	Planification urbaine
*Mr Kazutoshi MASUDA	Confection du SIG
*Mr Akihiko NAGANUMA	Interprète

Ambassade du JAPON:

* Mr Takashi FUTAGI	Premier Secrétaire
---------------------	--------------------

Bureau de la JICA au SENEGAL

* Mr Tsuneo TSUKADA	Représentant Résident
*Mr Itaru HAMAKAWA	Chef de Bureau
*Mr Kiyotaka TAKEI	Adjoint au Représentant Résident
*Mr Kyota AOKI	Adjoint au Représentant Résident

g y
uy